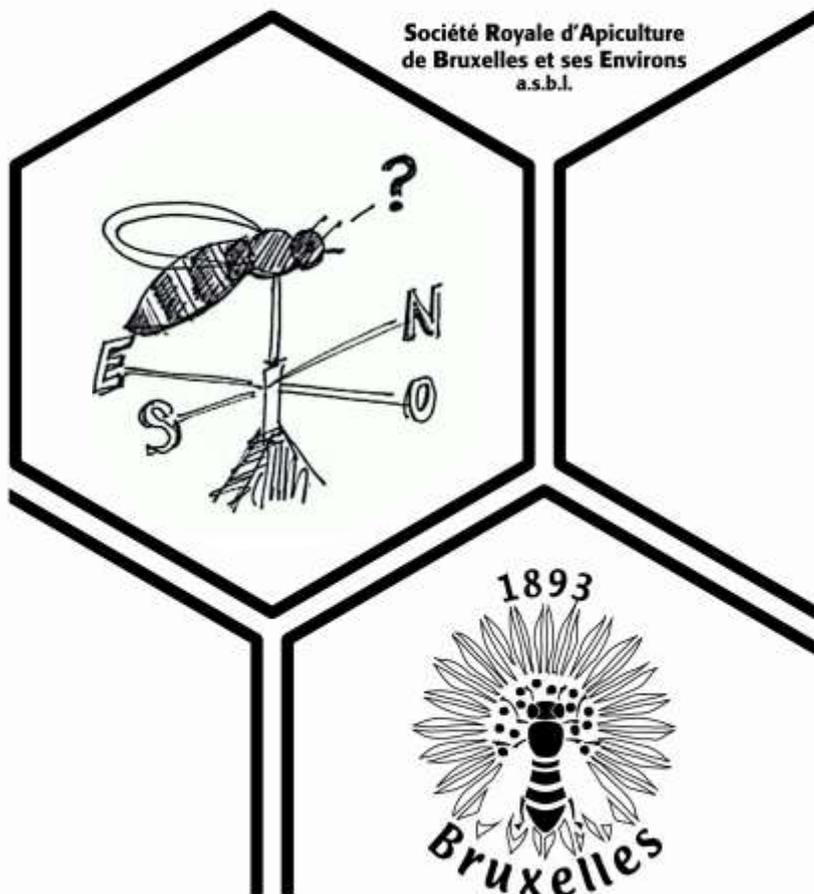


n°2 juin 2012
32^{ème} année

Belgique - Belgie
P.P.
1160 Bruxelles 16
BC1312

LE RUCHER FLEURI

Société Royale d'Apiculture
de Bruxelles et ses Environs
a.s.b.l.



Trimestriel
Dépôt Bruxelles 16
P 202010

II

LE RUCHER FLEURI

Périodique trimestriel de la

SOCIÉTÉ ROYALE D'APICULTURE DE BRUXELLES ET SES ENVIRONS A.S.B.L.

Comité de rédaction :

Christine Baetens
Michel Beckers
Michèle Potvliege
Anne Van Eeckhout
Claude Vin

Toute correspondance relative au Rucher Fleuri
doit être adressée à la rédaction :

Anne Van Eeckhout
Bijlkensveld, 23 3080 Tervuren
Tel : 02/768 07 71
lerucherfleuri@yahoo.fr

Les articles de ce périodique sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs. Ils peuvent être reproduits sous réserve d'en faire la demande à la rédaction.

Les formations sont données avec le soutien de la
Commission communautaire française.

Les illustrations sont de Sain Michel.

Elles peuvent être reproduites avec l'accord de la rédaction

Les photos sont de Brigitte, Claude, Maximilien, Michèle et Yves.

Elles peuvent être reproduites avec l'accord de la rédaction

SECRETARIAT – COTISATIONS – RENSEIGNEMENTS
Voir page III de la couverture

Sommaire



Editorial	46
L'agenda apicole	47
Le programme des cours	48
Des reines au rucher d'élevage	48
Achats groupés de bocaux et de sirop	49
Commande de réfractomètre	50
Le jardin d'abeilles en fête	51
Le voyage apicole des apis bruxellois	52
Le pain d'épices de Patricia au miel de Michel	55
Les résultats de l'enquête dépérissement	56
Effets des pesticides sur la mortalité cellulaire des larves d'abeilles	58
Au rucher d'élevage, ce samedi...	60
Récupération d'un essaim sur un jeune saule têtard.	65
To Warré or to Dadant, that is ze question !	67
Lettre de la Coordination Apicole Européenne	77
La saga des OGM	81
Avis donné par l'AFSCA concernant la lutte contre le Varroa durant la saison 2012	85
Rapport d'activités 2011 de la FAB-BBF	87
Les abeilles dans l'art: L'ancienne CGER	90
Nos lecteurs nous envoient des photos	92
Recette: Confiture de fraises au miel de Bruxelles	93
Le coin du bibliothécaire	94
La Fête de l'Environnement - dimanche 3 juin 2012	96
Annonces d'activités organisées par d'autres associations	97



Editorial

Nos abeilles se remettent doucement de l'hécatombe de l'hiver dernier, et si les plus chanceux pensent miel et récolte, de nombreux apiculteurs bruxellois se réjouissent de voir se développer leurs colonies survivantes, ou les essaims que des amis leur ont donnés.

L'entraide et la solidarité entre apiculteurs nous permettent de surmonter ces moments difficiles, comme dans la ruche où chaque abeille, selon ses moyens, participe au bonheur du groupe.

De la même manière, chaque apiculteur peut apporter sa pierre, petite ou grande, au travail de sensibilisation à la nature et à l'environnement, vital pour notre avenir à tous.

L'abeille a le vent en poupe. Les très nombreuses animations, journées portes-ouvertes, fêtes de quartier prévues ces prochaines semaines sont autant de vitrines offertes à ceux qui acceptent de donner un peu de leur temps pour montrer, expliquer, partager avec un public toujours plus avide de rencontrer ce petit animal qui ne fait plus si peur. La SRABE peut vous aider en vous prêtant du matériel didactique ou d'exposition. N'hésitez pas à nous contacter.

L'actualité de ces derniers mois nous conduit à vous proposer dans ce numéro plusieurs articles que l'on peut qualifier de « sérieux » : les résultats de l'enquête dépérissement, un article sur les effets des pesticides sur les larves d'abeilles, une lettre de la Coordination Apicole Européenne sur les OGM, une lettre de l'AFSCA sur les traitements contre la varroase. Sans oublier les événements et activités qui font la vie de notre association.

Anne Van Eeckhout

Agenda apicole

Dimanche 3 Juin 2012 : Fête de l'environnement au Parc du Cinquantenaire voir page 96

Dimanche 17 juin 2012 : Portes ouvertes à la station de fécondation de l'abeille noire à Virelles voir page 98

Samedi 23 juin 2012 : date butoir de commande de sirop de nourrissage voir page 49

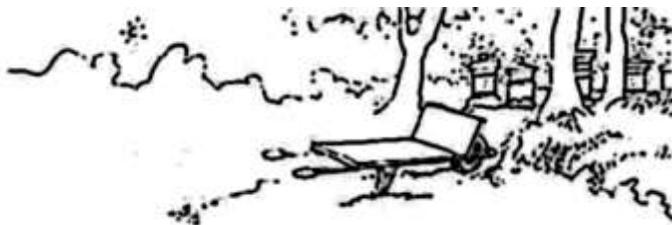
Dimanche 24 juin 2012 : les élèves du Rucher Ecole participent au **Trophée St Ambroise** à Louvain-la-Neuve organisé par le comité d'accompagnement des subsides européens.

Dimanche 14 octobre 2012 : Assemblée générale au Manoir d'Anjou

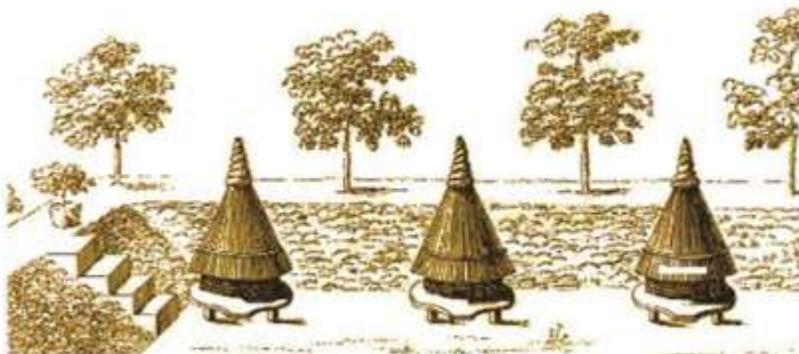
Week-end du 11 au 14 octobre 2012 : congrès d'apiculture à Agen en France voir page 99

Week-end du 27 et 28 octobre 2012 : Couleur Miel à L'Abbaye de Floeffe organisé par l'URRW

Week-end du 9 et 10 novembre 2013 Congrès d'apiculture à Louvain-la-Neuve organisé par le CARI asbl à l'occasion de son 30ième anniversaire.



Cours pratiques au Rucher Ecole



Selon le calendrier qui vous a été communiqué aux cours:

Au Rucher Ecole de la
Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs,
dans le Domaine du Manoir D'Anjou,
rue au Bois 365B à 1150 Bruxelles

Pour le groupe I, les cours se donnent de 9h30 à 12h30.

Pour le groupe II, les cours se donnent de 13h30 à 16h30

Les cours bénéficient du soutien financier de la
Commission communautaire française

Des reines au rucher d'élevage

Les premières reines en ponte de la saison seront disponibles dans les premiers jours de juin.

Plus des 3/4 sont déjà retenues, il m'en reste actuellement 3 ou 4.
Réservation par ordre d'inscription : bernard.delforge@scarlet.be

Une deuxième série de CROp (30) est en couveuse.

Ces cellules seraient à introduire samedi 26 mai.

Les reines de cet élevage seront en ponte et disponibles vers le 11 juin, selon la météo ...

Des élevages sont programmés jusque fin juin.

Bonne semaine et redoublez vos incantations habituelles pour une météo favorable !

Bernard

Achats groupés

Commande de bocaux



Bocal conique avec couvercle métallique à visser : 8,20 € /20 bocaux.

L'enlèvement des bocaux se fera sur rendez-vous chez le Président à Grimbergen, 40 Oyenbrugstraat.

Cela peut se faire dès maintenant.

Le montant de votre commande est à verser au CCP : 000-0356417-39 de la SRABE asbl , 365B rue au Bois 1150 Bruxelles.

Commande de sirop de nourrissage

Sirop Trim-O-Bee en bidon de 14 kg : 15,30 € .

*Livraison et enlèvement se feront chez Jean Detroch, Bezemstraat, 75 à Sint Pieters-Leeuw sur rendez-vous du 1er au 14 juillet.
tel : 02/377.78.49*

Attention, Jean met son garage à notre disposition, mais son temps est précieux. Veuillez respecter ces dates ; les bidons non enlevés le 14 juillet risquent d'être donnés au Rucher-école.

A bon entendeur !

Date butoir de paiement : le 21 juin 2012
au CCP 000-0356417-39 de la SRABE asbl ,
365B rue au Bois 1150 Bruxelles.

Commande de réfractomètre grâce au Comité d'accompagnement des subsides européens

Dans le cadre du programme de soutien de la Commission européenne, le comité d'accompagnement organise une nouvelle campagne 2012-2013 d'un achat groupé et cofinancé de réfractomètres.

Ces appareils sont cofinancés à 50%. Ils peuvent être acquis au prix de 12 €.



Un seul réfractomètre est disponible par apiculteur.

Les apiculteurs membre de la SRABE et en ordre de cotisation 2012 **qui n'ont pas pu bénéficier de la première campagne** peuvent introduire une nouvelle demande en s'inscrivant sur le document ad hoc en y mentionnant leur nom, adresse postale et courriel, en le datant et le signant.

Ce document à remplir et à signer est accessible

- le dimanche 3 juin de 12h à 18h au Parc du Cinquenaire lors de la Fête de l'environnement au stand de la SRABE
- le dimanche 17 juin de 10h à 16h au Rucher Ecole lors d'un cours pratique 365B rue au Bois à 1150 Bruxelles

Vous devez apporter la somme exacte de 12€

Les réfractomètres commandés et payés seront distribués dès réception en automne 2012, ils auront été testés et calibrés par le laboratoire du Cari et ils seront prêts à l'emploi !

Vous serez avertis via courriel de la date et du lieu d'enlèvement

Le conseil d'administration

Le jardin d'abeilles en fête ce 13 mai

Le jardin d'abeilles était toiletté.

La météo était clémente, pas de pluie, du vent froid mais surtout du soleil ...

Les visiteurs étaient nombreux aussi bien le grand public que les apiculteurs mais ces derniers étaient déçus par la brocante qui était petite et bien pauvre en affaires ...

C'était une première, on peut espérer que les années futures, elle aura plus de succès quant aux exposants...

Nous en avons profité pour exposer nos fiches didactiques en A1 plastifiées recto, comme du linge sur un fil, très visuel, très sympa et qui a attiré bien des lecteurs... expo réussie !



Christine



Le voyage apicole des Apis bruxellois

Par un matin pluvieux de fin avril, une joyeuse bande d'apiculteurs est partie en voyage. Ce fût l'occasion pour les élèves présents de faire la connaissance de membres de la SRABE qui ne fréquentent pas (ou plus) le rucher école.

Nous nous sommes d'abord rendus chez Xavier Rennotte, happy cultivateur et hydromelier. Avant de faire une pause pour le dîner et d'ensuite rejoindre Michel Salmon et son épouse Patricia.

Xavier nous a fait découvrir son installation moderne de conditionnement de miels monofloraux de qualité, achetés en vrac et ensuite reconditionnés avant d'être revendus dans la filière bio principalement, ainsi que dans le secteur



Horeca. Son installation, située dans un ancien abattoir ; lui permet de respecter les règles draconiennes fixées par les cahiers des charges non seulement de l'AFSCA mais aussi de Certysis, un certificateur dans le domaine de l'alimentation biologique.

Les apiculteurs amateurs que nous sommes sont restés babas tant devant les investissements en matériel professionnel réalisés par la société « Nectar & Co », que devant le dynamisme et la ténacité de Xavier pour mener à bien son projet.

Après avoir passé la déception de ne pas trouver une petite goutte d'hydromel à goûter (la production n'est pas encore lancée), nous avons retrouvé le sourire dans la dégustation de miels variés tels que celui de bergamote, de citron, de lavande, d'oranger ou même de carottes sauvages.

La dégustation aurait pu durer très longtemps mais il était l'heure de

remonter dans le car (avec une bonne heure de retard car un apiculteur, ça cause beaucoup, vous le savez bien) et de prendre la direction du restaurant où nos hôtes de l'après-midi nous attendaient.

Après avoir repris des forces, nous sommes sortis du restaurant d'humeur encore plus joyeuse car, enfin, le soleil montrait le bout d'un rayon et l'on pouvait même envisager de laisser tomber la veste. Michel Salmon nous a alors fait visiter son beau et grand jardin et a partagé avec nous quelques petits trucs d'apiculteurs. En guise d'introduction, Michel nous explique qu'il améliore et adapte à sa pratique apicole les éléments intéressants qu'il a pu observer chez d'autres apiculteurs, lors de ses voyages. Et, bien qu'il ait perdu 80% de ses colonies cet hiver, Michel semble toujours enthousiaste et philosophe car, dit-il, « l'apiculture c'est se remettre en question tout le temps et à chaque saison ».

Michel recycle les cires et fait ses propres cires gaufrées. Après avoir fait fondre ses cadres au cérificateur solaire, il fait fondre les morceaux de cire ainsi récupérés dans une vieille friteuse électrique rectangulaire, contenant un fond d'eau d'environ 1,5 cm, thermostat 90°C. Dès que les cires sont fondues, il les verse directement dans un bas nylon tenu par un trépied au-dessus de bacs à glace de récupération. Lorsque la cire est refroidie, il racle les impuretés qui resteraient éventuellement sur le bloc et remet le tout à fondre une deuxième fois, dans la friteuse. Après un nouveau filtrage, la cire liquide est versée dans un bain-marie (récipient à soupe de collectivité), ce qui permet de la garder suffisamment chaude pour ensuite la verser dans un gaufrier et en faire de nouvelles cires gaufrées.

Après quelques heures de causerie apicole, de dégustation de crêpes à la tanaïs et de pain d'épices maison, Patricia nous a fait visiter son atelier de couture. Il était



ensuite plus que temps, pour petits et grands, jeunes et vieux, de remonter dans le car en direction de Bruxelles et de clore cette journée placée sous le signe de la bonne humeur.

Céline

**Tout le matériel apicole
de qualité
et de fabrication européenne**

A 10' de Ath, 20' de Tournai, 40' de Bruxelles ou de Lille

- Ruches de qualité et de fabrication artisanale
- Conseils
- Remises pour les achats groupés de Sections ou Ruchers Ecoles
- Carte de fidélité
- Vente en ligne => **Frais de port gratuits** en mai et juin (Pour tout achat de min. 90 eur)

Leslins **OGY**

Bee API

Nouveau produit:
Lasure Galtane Tulló entièrement NATURELLE

A l'encontre de produits classiques souvent nocifs pour l'environnement et la santé de nos abeilles, les peintures naturelles et non toxiques Galtane proviennent essentiellement de ressources naturelles durables et sont composées uniquement d'huiles végétales. Retrouvez toutes les informations sur notre site.

www.bee-api.be

Offre de lancement :
Jusqu'au 30/05/12, 1 grille à propolis gratuite (plastique DB10 ou 12) à l'achat d'un pot de 1 L de lasure dans les coloris disponibles en magasin ou en ligne.

APINAUT®

Trim-o-bee

Bee-API SPRL
Rue Caluyère, 58
7862 OGY (Lessines)

Tel 068/44.80.59
info@bee-API.be

NATURAL LIFE STYLE

Ouvert le mercredi de 19h à 21h, le samedi de 9h à 12h et du lundi au vendredi, sur rendez-vous en journée ou en soirée (9h - 20h)

Le pain d'épice de Patricia, au miel de Michel



Belle surprise gourmande, Dimanche 29 avril, par une belle après-midi ensoleillée quand, après la visite du rucher et de la miellerie artisanale de Michel, Patricia nous offre un goûter où nous dégustons, autour de la table installée dans le jardin, non seulement des crêpes, d'un beau vert, au pissenlit et à la tanaïse, des petits cakes au miel, mais surtout ce délicieux pain d'épice dont elle a bien voulu nous donner la recette.

Ingrédients :

¼ litre de lait

2 cuillères à café de cannelle en poudre ou d'épices à spéculoos, ou un mélange de noix de muscade et cannelle, ou encore... selon vos goûts ou ce que vous avez comme épices.

300 g de miel

250 g de farine, si possible bio

1 cuillère à café de bicarbonate de soude

Préchauffer le four à 170°.

Faire tiédir le lait avec les épices.

Y mélanger le miel.

Dans un autre récipient, mélanger la farine avec le bicarbonate de soude.

Incorporer le lait.

Mettre dans un moule à cake bien graissé.

Faire cuire environ 50 minutes à 170°. (Surtout pas plus chaud recommande Patricia)

Cette recette invite à la créativité. Vous pouvez ajouter des fruits secs, des noix de toute sorte, des morceaux de gingembre ou de zestes confits, des cerises, des groseilles...

Vous pouvez aussi répartir la pâte dans trois moules pour faire des pains d'épices plus petits, comme l'a fait Patricia.

Et pourquoi ne pas en profiter pour leur donner à chacun un petit goût différent !

Liliane



Les résultats de l'enquête déperissement

Lors du dépouillement des questionnaires reçus, j'ai constitué 2 groupes : les ruchers de BXL Capitale + ceux de BHV et ceux hors agglomération Bruxelloise

Voici les chiffres que je propose :

On a eu au total 51 réponses

37 pour BXL Cap + BHV

14 hors agglomération bruxelloise

Nombres de ruches

BXL Cap + BHV : 133

Hors agglomération BXL Cap+BHV : 65

Total : 198

Pertes de ruches :

BXL Cap+BHV 56 soit 42,10%

Hors agglo. Brux : 21 soit 32,30%

Total : 77 soit 38,88%

Environnement du rucher :

BXL CAP+BHV : environnement urbain + mixte (3 réponses)
forestier (1 réponse)

Hors agglo.Brux : environnement urbain (4 réponses), mixte (1 réponse), agricole (7 réponses), forestier (2 réponses)

Mois pendant lequel les pertes ont été constatées : en majorité à partir de janvier, mais aussi avant et après.

Traitements mis en place pour Varroa :

Là, c'est le grand "bazard"! Chacun a sa recette...

Il y a des apiculteurs qui ne traitent pas, qui traitent 1x, 2x avec thymovar, ou avec autre chose, ceux qui utilisent l'oxuvar, l'acide formique, rares sont ceux qui suivent les "consignes"....qui sont pour rappel après la récolte d'été, thymovar en 2 épisodes de 3 semaines, acide oxalique au moment où il n'y a pas de couvain (solstice d'hiver,

fin décembre, avec une température extérieure favorable), par dégouttement dans les ruelles occupées, 5 ml par ruelle. . Etant donné la disparité des réponses au sujet des traitements appliqués par les apiculteurs, je ne pense pas que l'on puisse tirer quoi que ce soit comme enseignement de ce chapitre.

Depuis combien d'années êtes-vous apiculteurs?

BXL Cap+BHV : 32 réponses, moyenne presque 8 ans

Hors aggl. Brux. : 12 réponses, moyenne un peu plus de 12 ans.

Conclusions:

On peut sans doute renouveler l'opération dans l'avenir, mais il faut réduire le nombre de questions et essayer d'aller à l'essentiel. Un questionnaire long n'est pas bien pris en compte, et la dispersion dans les questions rend l'interprétation difficile.

C'est surtout en ce qui concerne les traitements que je suis sidéré : rares sont ceux qui suivent les consignes. A partir de ce constat, il est impossible d'évaluer l'efficacité des stratégies. Le fait que cette année, les traitements n'ont pas été disponibles comme d'habitude (merci l'ordre des vétérinaires) n'a certainement rien arrangé. Si on regarde en arrière, la saison passée a été excellente en ce qui concerne la récolte de printemps, la saison ayant commencé très tôt. En été, le climat a été très variable et la récolte d'été bien moins bonne que celle du printemps. Au moment des traitements, on a constaté beaucoup de varroas. Puis, on a bénéficié d'un hiver très doux qui s'est prolongé en janvier. Y a t'il eu vraiment un arrêt de l'élevage? Pendant ce temps, varroa a pu continuer son développement. On a eu ensuite un froid intense sur des colonies qui élevait déjà.

Ce printemps plus que perturbé avec des températures insuffisantes pour un butinage efficace continue à handicaper nos colonies. Je pense qu'il faut surveiller dès à présent l'état des réserve de "petites colonies" et ne pas hésiter à nourrir pendant les périodes où le mauvais temps empêche les abeilles de travailler valablement. Espérons que l'été sera plus clément et permettra à nos colonies de bien se préparer pour l'hiver.

Etienne DELFORGE



Effets des pesticides sur la mortalité cellulaire des larves d'abeilles

Voici un texte qui va certainement susciter la réflexion, voire des interrogations, car on retrouve dans cette étude des substances encore utilisées dans nos ruches par certains apiculteurs. Quand elles ne sont pas utilisées au rucher, elles le sont parfois dans nos jardins...

De manière générale, l'environnement des abeilles est contaminé par des produits chimiques toxiques, issus de l'industrie, de l'agriculture ou des activités domestiques. Dans beaucoup de cas, ces produits sont des pesticides. Et même si l'abeille n'est pas la cible première de ces molécules, elle y est cependant exposée en collectant le nectar, le pollen, l'eau, la rosée ou simplement au cours du vol. Ces pesticides peuvent donc se retrouver assez facilement à l'intérieur de la ruche, d'autant plus que certains d'entre eux sont utilisés par les apiculteurs eux-mêmes lors des traitements contre la varroase.

Ales Gregorc et James D. Ellis, du département d'Entomologie et de Nématologie de l'Université de Floride, ont observé en laboratoire, la mortalité cellulaire de larves d'abeille nourries avec de la gelée contaminée par neuf pesticides différents.

Dans cette étude, la mort des cellules a été observée dans l'intestin, dans les glandes salivaires et dans les ovaires, à partir de deux techniques de laboratoire différentes.

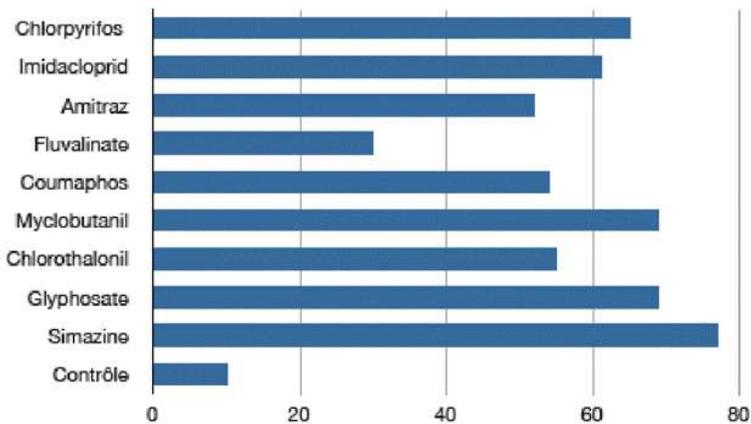
Parmi les neuf pesticides testés, on trouve :

- cinq insecticides/acaricides : le chlorpyrifos, l'imidaclopride (bien connu sous le nom de Gaucho), l'amitraz (utilisé dans l'Apivar), le fluvalinate (utilisé dans l'Apistan), et le coumaphos (utilisé dans le Périzin),
- deux fongicides : le myclobutanil, le chlorothalonil,
- deux herbicides : le glyphosate (bien connu sous le nom de Roundup) et la simazine.

Les larves témoin, nourries sans adjonction de pesticide, ont un taux de mortalité cellulaire moyen de 10 % (graphique). Par contre, les pesticides ont déclenché une augmentation hautement significative de la mortalité par rapport aux larves non traitées. La

mortalité varie alors de 30 % à 77 % !

.Les données montrent donc que les pesticides accentuent la mort des cellules (apoptose) aux concentrations testées (concentrations inférieures ou égales à la DL50 larvaire). Les auteurs pensent que le contrôle de la mortalité cellulaire dans différents tissus larvaires pourrait servir d'outil de surveillance de l'innocuité des produits phytopharmaceutiques sur la faune auxiliaire. Ce serait sans doute intéressant afin de mieux tester les pesticides avant leur mise en vente.



Taux de mortalité (%) des cellules intestinales pour différentes substances

.Le plus problématique pour nous, apiculteurs, est que ces pesticides puissent se trouver dans la ruche ! Ils sont même présents dans les cires que nous achetons... Et on rencontre même des apiculteurs qui s'offusquent de cette contamination générale et qui en même temps utilisent le roundup (herbicide total) et d'autres « saletés » du genre sur leur potager.

Référence bibliographique:

Ales Gregorc, James D. Ellis. Cell death localization in situ in laboratory reared honey bee (*Apis mellifera* L.) larvae treated with pesticides. *Pesticide Biochemistry and Physiology* 99 (2011) 200–207.

Au rucher d'élevage, ce samedi...

C'est le titre maintenant traditionnel des messages par mail que j'adresse aux « assistants » du rucher d'élevage.

J'y détaille le programme de notre matinée de travail.

En hiver, il était surtout question de maintenance du matériel : remettre les cadres anciens à neuf, nettoyer les ruchettes et les repeindre, ranger la réserve à matériel...

Depuis quelques séances, nous préparons les premiers élevages : une première série de 20 CR operculées sera introduite en ruchette le samedi 12 mai.

Mes « élèves » ont préparé leur propre ruchette et y introduiront une CR prête à éclore.

Les ruchettes seront ensuite disposées au verger pour que les reines soient fécondées par les mâles de nos ruches sélectionnées.

En début de semaine suivante, j'envoie un « rapport d'activités » à toute la liste : ainsi, les absents peuvent raccrocher les wagons.

Voici un exemple de ces envois.

Le 23/04/2012.

Bonjour à toutes et tous !

Rendez-vous chez moi à 10 heures puis nous monterons au Domaine.

Ce lundi, j'ai constitué, chez moi, une ruche pour élever des reines, selon la méthode de JM Van Dyck (revoyez le mode opératoire).

Je prévois un premier picking en fin de semaine ou au début de la semaine prochaine, selon les prévisions météo à moyen terme.



*(Qui est-ce ?
C'est Jean-Marie
Van Dyck et sa
méthode)*



Si vous consultez le programme que je vous ai envoyé la semaine dernière, dans la colonne « Insem-Uccle 17 juin », il y a, à la date du 25/4 : introduire les cires à mâles.

En fait, ceci marque le début du long processus de préparation à l'insem.

Je vous expliquerai tout cela samedi.

Samedi, il y aura lieu aussi de choisir la colonie sur laquelle faire le premier picking.

Il faudra aussi

Vérifier l'état des colonies de la bi-ruche

Diviser (si c'est possible, j'ai un gros doute !) le peu de mini + peuplées qui nous restent

Bien comprendre les 2 processus de peuplement des mini +

Conditionner les 10 Apidéas

S'il nous reste du temps, on pourra encore cirer quelques cadres et terminer le nettoyage des dernières mini +.

A consulter :

<http://www.mellifica.be/fr/rucher/elevage/male.html>

http://www.agrireseau.qc.ca/apiculture/documents/Fert_Gilles_2.pdf

http://www.lesruchersdargonne.com/prelevement_sperme.htm

*A samedi, peut être avec une t° plus clémente et un ciel moins triste.
BD.*

Le 29/04/2012.

Bonjour !

Nous étions à nouveau nombreux pour cette séance au RE qui a été en grande partie consacrée aux explications de la méthode (de JMVD) pour constituer une éleveuse et une RAM (ruche à mâles)!

Ensuite nous sommes montés au rucher du domaine et nous avons vérifié les 2 colonies de la bi-ruche et ciré les cadres des Apidéas.

Au verger, il est impossible d'envisager la division et la constitution des mini + qui sont en début de développement.

Pour les absents, j'ai proposé ceci :

Sans doute mercredi, je ferai le premier picking.

Il y aura donc en principe des cellules royales operculées le samedi 12 mai.

Ce que je ne pourrai pas introduire sera à votre disposition.



Préparez donc une mini + ou une Apidéa pour le 12 (la veille c'est bon).

Méthode de l'essaim nu :

Mini + ou Apidéa

Trou de vol fermé par un morceau de mousse en plastic

4 ou 5 cadrons cirés (3 pour l'Apidéa)

Nourrisseur rempli de candi ou de miel cristallisé

1 pot de yaourt de 500 gr rempli de jeunes abeilles (1 tasse pour l'Apidéa)

Le corps recouvert d'une feuille de plastic transparent

Mettre à l'obscurité et au frais.

Le samedi 12 on introduira la CRO et on pourra placer vos ruchettes au verger pour la fécondation des reines.

Je les ouvrirai en fin de semaine suivante.

A plus !

BD.

L'assiduité des « élèves » est remarquable : nous sommes régulièrement plus de 10 pour nos activités apicoles !

Tous sont passionnés et disent mieux comprendre le pourquoi des opérations en se frottant à l'élevage.

Au cours des semaines à venir, le programme se densifiera :

- Constitution d'une ruche à mâles pour la séance d'insémination prévue au rucher vers la mi juin et élevage de reines.
- 2 A/R à Virelles, pour déposer des ruchettes et les jeunes reines à la station de fécondation. Au retour, nous rapporterons des cupules enlarvées avec les jeunes larves issues des meilleures colonies de Mellifica.

Insem à Ransart début juillet : j'ai prévu l'insémination de 10 reines et la mise à disposition d'une ruche à mâles provenant des filles de ma défunte raceuse. Toutes ces opérations sont fort dépendantes de la météo qui ne nous a pas été favorable en avril, ni en mai, jusqu'à présent : il est difficile de constituer nos ruchettes par manque d'abeilles !

Une piste à exploiter :

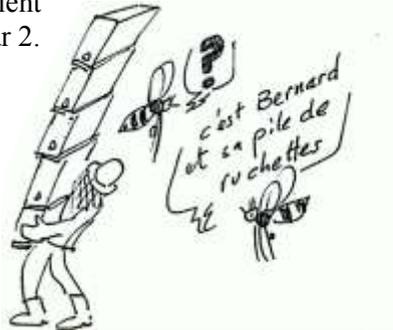
Depuis 3 ans, j'hiverné des reines (choisies) de l'année dans des ruchettes Dadant 6 cadres.

Ces colonies sont constituées tôt en saison, passent l'hiver resserrées l'une contre l'autre par bloc de 4, isolées par le haut et les faces latérales grâce à du polystyrène de 5 cm.

Au printemps, ces colonies démarrent beaucoup mieux que les ruches D10.

En 2010 et 2011, elles ont rempli rapidement une ou deux hausses, malgré 1 ou 2 écrémages qui multiplient le nombre de ruchettes finalement par 2.

Cette année, elles me servent pour constituer mes ruches à mâles (toutes les reines sont des sœurs, filles de ma raceuse morte cet hiver), mes élèveuses, et elles me fournissent des abeilles pour peupler les Apidéas et les Mini+. Sans ces ruchettes, il m'aurait été impossible ce printemps de démarrer les élevages et de suivre le programme des inséminations.



Bernard

NATURAL LIFE STYLE

Confection de : Salopettes - Vareuses - Coiffes

Couleurs : blanc ou miel
 35 % coton 65 % polyester
 Enfants de 6 à 16 ans
 Adultes de S à XXL et sur mesure
 Prix sur simple demande



Patricia Lafosse
 49, rue de Paris
 1350 Jandrenouille
 019/63.59.76
 e-mail: natural.lifestyle@scarlet.be



BIJENHOF sprl

Moravie 30

B-8501 Bissegem-Kortrijk

(près de l'aéroport de Wevelgem)

tel. : 056/ 35 33 67 fax. :056/ 37 17 77 - info@bijenhof.com -

www.bijenhof.com

Heures d'ouvertures :

du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 et de 13.30 à 18.00.

Le samedi de 9 à 12 h.

Fermé dimanches et jours fériés.



LE SEUL FABRICANT DE MATÉRIEL DU BENELUX
LES MEILLEURS PRIX

Gaufres de cire : Bienen maier

**Gaufres de cire : Garanti 100 % la cire d'abeille pure,
laminée ou coulée**

Matériel en inox 18/10 (argonlas) : Extracteur-
maturateurs - cérificateurs - mélangeurs-Sucapi-etc.

Ruches : bois massif dans tous gabarits standard,
segerberger, ruche polystyrène combi,...

Nourrissement : Sucre cristallisé, nektapol, trim-o-bee,
apisuc, apifondant, paté ambrosius.

**Pour connaître nos prix, les adresses de nos dépôts et
visualiser les photos, consultez notre site :**

www.bijenhof.com

Récupération d'un essaim sur un jeune saule têtard.

Ce lundi avant l'Ascension, un bel essaim est sorti d'une des ruches dont j'avais déjà retiré des cadres de couvain il y a plus de trois semaines pour créer un nucléus.

Mais l'essaim s'est fixé sur un de nos petits saules têtards, contre le tronc, enchevêtré à la base des premières branches basses et récupérer un essaim avec les techniques usuelles, ce n'est pas toujours aisé car on ne peut pas le faire tomber facilement dans un panier.

Bref, ne pouvant utiliser le panier cette fois-ci, j'ai adopté une technique que m'a montrée un apiculteur chevronné :

Placer deux cadres de cires gaufrées, badigeonnées de miel, dans l'essaim.

Pour ce faire, il est conseillé de percer préalablement un petit trou à l'extrémité du support de chaque cadre et préparer 2 fils de fer de 40cm (Utiliser un fil de fer suffisamment rigide -diamètre de 25mm à 30mm -) pour supporter le poids des abeilles.

Laisser passer +/- 6 cm de fil de fer et bien le recourber sans le torsader afin de pouvoir décrocher facilement les cadres par après.



Le premier cadre est glissé doucement dans l'essaim du bas vers le haut le long du tronc et perpendiculairement à ce dernier jusqu'à la base des branches. Voir photos ci-joint. Bien accrocher l'autre bout de fil de fer aux branches.

Le second cadre est également glissé parallèlement au premier à 6 à 7 cm de distance et selon le même procédé.

"Brosser" doucement (si possible avec une plume d'oie) les abeilles se trouvant trop à l'extérieur des cadres pour qu'elles partent "se cacher" entre les deux cadres.

Après un petit quart d'heure, déplier les deux petits bouts (6 cm) de fil de fer pour pouvoir en décrocher les deux cadres doucement et simultanément en les gardant bien parallèles pour conserver la majeure partie de la grappe et les placer dans une ruchette préparée au pied de l'arbre.

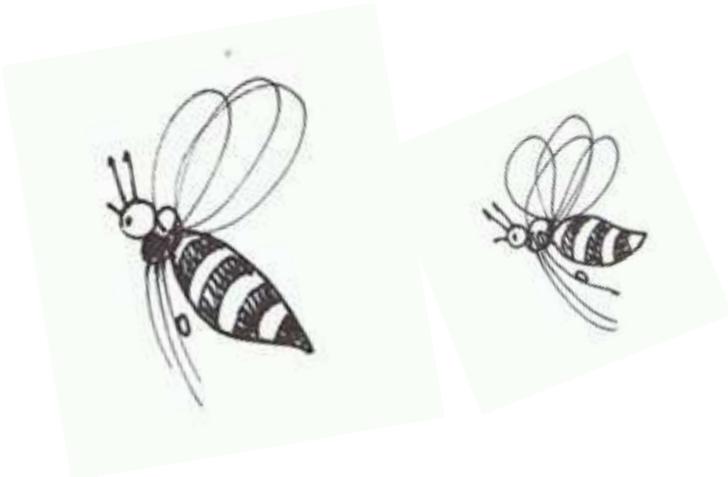


Attention, cette dernière phase est la plus délicate et si vous pouvez vous faire assister pour ce décrochage, c'est plus sûr. Seul, j'y arrive en tenant chaque cadre dans une main en pliant légèrement les deux bouts de fil de fer avec les index.

Brosser ce qui reste sur l'arbre pour que les abeilles rejoignent les autres dans la ruchette.

Je vous transmets cette technique apprise d'un vieil apiculteur de Villers-la-Ville car elle est assez simple, douce et relativement sûre pour ne pas perdre l'essaim. Elle peut être appliquée dans d'autres conditions similaires (le seul problème est de pouvoir trouver un support adéquat pour bien attacher les fils de fer !!!).

Maximilien de Neve



To Warré or to Dadant, that is ze question !

Attiré par l'apiculture suite à un détour par la Nouvelle-Zélande, c'est Christine qui m'a mis dans les bras d'une ruche. Depuis, 4 ans se sont écoulés : l'amour ne se dément pas : l'apiculture est douce mais c'est une amante exigeante. Ma fille, qui a maintenant 2 ans, fait une vive concurrence aux mouches à miel, et moi des grands écarts pour être un api-papa-culteur. Entre les cadres à préparer, les cellules royales à tenir à l'œil puis les trop nombreux pots de miel à nettoyer-remplir-étiqueter-vendre, mon apiculture débordait de la place qui lui était réservée.

Las ! J'ai décidé l'année passée de me convertir. Les chants envoûtants de l'abbé Warré m'ont à vrai dire séduits. Du dur labeur des ruches Dadant 12 cadres boostées aux populations explosives Buckfast, me voilà maintenant au seuil des jardins d'Eden de l'apiculture naturelle de mon sauveur, avec des reines noires. Je laisse derrière moi le productivisme et la performance pour le charme et la légèreté. Certes moins technique, cette approche me convient actuellement car elle ne demande pas de dévotion totale et me laisse des loisirs. De plus, il se dit que c'est une apiculture respectueuse de l'abeille...



Voici mon appel.

A part quelques livres, peu d'expérience à partager, et les techniques appliquées aux ruches Dadant ne sont pas toujours transférables aux ruches Warré. Je cherche quelques âmes esseulées qui comme moi ont été séduites par les ruches Warré mais se retrouvent bien démunies quand il s'agit de poser des gestes dans leurs ruches.



Avis aux convertis warréistes: contactez-moi, si vous aussi êtes en quête d'échange d'expériences ou de conseils. Prochain sujet de préoccupation pour moi: comment récolter le miel de ces petits cadres ? Par pression dans des

pressoirs à fruits ? Pour gagner du temps, mes cadres de hausses sont équipés de cire gaufrée mais sans fil. Est-ce la bonne technique ?

Denys ROBYN 0486 51 33 04
denys.robyn@gmail.com

UN MAGASIN D'APICULTURE A BRUXELLES :



Le petit matériel de l'apiculteur

- Cadres (Dadant-Blatt), œillets, fil inox
- Lève cadres, tendeur, gants de protection d'apiculteur
- Enfumeurs, soufflet et recharges
- Cire conventionnelle ou bio



Carte de fidélité
Ouvert le dimanche en saison

Disponibilité toute l'année
Commande d'autres produits sur demande



La prairie fleurie:

*un havre de biodiversité
pour les abeilles et le plaisir des yeux*

Marc Eylenbosch

**N'avez vous jamais rêvé
d'aménager une prairie
fleurie pour vos abeilles
et pour profiter de plus de
nature à proximité de votre
habitation ?**

Tentés par ces jolis sachets de semences colorés et suggestifs vous annonçant "mélange mellifère" ou "fleurs des champs", vous avez alors ensemencé une parcelle de votre jardin en savourant à l'avance l'image d'un déferlement de corolles vrombissantes d'abeilles afférées. Si le résultat a été satisfaisant la première année avec une jolie floraison de coquelicots,

de bleuets et de cosmos, il vous a fallu sans doute déchanter par la suite car votre parcelle idyllique s'est vite transformée en champ d'orties, d'oseilles et de chardons.

Créer un pré fleuri n'implique pas seulement de préparer le sol et de l'ensemencer, il faut aussi prévoir plusieurs années de soins attentifs pour obtenir une communauté de plantes diversifiée et stable.

Comment faire pour arriver à conserver durablement la prairie mellifère de vos rêves ?

Floraison de
coquelicot la
première année
d'installation



1^o Analyser la situation existante

Une prairie fleurie comme nous l'entendons ici est une formation herbacée semi-naturelle, fauchée traditionnellement pendant l'été pour produire du foin.

Dans la nature, les communautés de fleurs sauvages les plus variées se trouvent sur des sols pauvres, peu profonds. Commencez donc par voir si votre parcelle correspond à ces critères. Un terrain envahis de graminées bien grasses, d'orties, de rumex, de berces indique un sol riche. Ce n'est pas une situation favorable à votre projet, mais avec de la patience on peut quand même arriver à un résultat très satisfaisant.

2^o Préparer le sol

L'objectif premier sera donc d'appauvrir votre sol et de le débarrasser des plantes les plus agressives.

Une manière radicale d'y arriver consiste à décaper la couche superficielle de terre arable et à l'évacuer dans une partie du jardin où un sol fertile est souhaité. À moins de s'équiper d'engins de terrassement, c'est une solution qui ne sera possible que pour de petites surfaces.

Mais ce sera très efficace car, en plus d'appauvrir le sol, vous évacuez une bonne partie de la banque de semences présente dans votre terrain.



*Rendre la terre
amoureuse*

Rhinanthe, Lychnis
photo © Marc Eylebosch

Une autre façon de procéder serait de faucher très court la végétation existante, de la ramasser et de l'évacuer, et ensuite de couvrir votre parcelle de matériaux ne laissant pas passer la lumière. Vous pouvez utiliser du plastique noir, des vieux tapis, du carton. Le carton a l'avantage d'être gratuit (pensez aux magasins de meubles) et de pouvoir être composté après usage. Si vous placez vos cartons en automne, vous arriverez au printemps, à l'époque du semis, avec un terrain débarrassé de sa végétation.

Voici donc venu le printemps qui est le bon moment pour envisager le semis de la prairie sous notre climat belge. Il vous faut encore préparer la terre et la rendre "amoureuse" pour recevoir les semences.

L'idée est d'ouvrir le sol, de le rendre meuble en surface afin d'assurer un bon lit de germination pour le semis. Pour des petites surfaces, on pratiquera un bêchage manuel suivi d'un passage au croc afin d'obtenir une surface finement ameublie qui permettra aux racines des jeunes plantules de pénétrer facilement dans la terre. Au delà de 100 m², il sera plus raisonnable de travailler le sol avec un motoculteur. Le sol doit être affiné et nivelé comme pour une pelouse.

À ce stade, l'idéal est de pratiquer un faux semis. Il s'agit de laisser germer les graines présentes dans le sol et de détruire ces semis spontanés par un nouveau passage de motoculteur ou de râteau. Le but ici est de réduire la pression de la banque de semences présentes dans le sol afin de donner plus de chance à votre semis de prendre le dessus.



3^o Le semis...

Après un ou deux faux semis, vous voilà arrivés vers la fin mai début juin. Il est alors grand temps de semer votre prairie. Le choix des semences retiendra toute votre attention. Pour créer une prairie avec des plantes à fleurs vivaces, qui repoussent donc chaque année après l'hiver, il faut bien sûr choisir un mélange de plantes vivaces. Dans certains de ces mélanges, on trouve parfois une petite proportion de semences de plantes annuelles comme le coquelicot, le bleuet et le chrysanthème des moissons. Ces annuelles dites messicoles, c'est à dire liées aux cultures de céréales étaient communes dans nos campagnes avant l'usage des herbicides. Ces annuelles germent, poussent, fleurissent et produisent une abondance de graines au cours d'une saison de végétation. Mais elles nécessitent pour repousser

l'année suivante un sol nu et finement préparé, comme dans un champ de blé. Elles fleuriront donc la première année de l'aménagement de votre prairie, mais n'auront plus les bonnes conditions nécessaires à leur germination une fois que la prairie sera installée sauf accident de terrain (taupinière) ou si vous retournez chaque année une zone à cet effet.

Il existe des mélanges adaptés aux différents types de sol que l'on peut rencontrer : sol caillouteux, sol humide, sol riche... On peut aussi se faire composer un mélange à façon chez certains fournisseurs spécialisés. Les mélanges "prairie fleurie" sont souvent composés de 70% de semences de graminées pour 30% de semences de plantes à fleurs. Les graminées utilisées dans ces mélanges doivent être des espèces peu vigoureuses (Fétuque rouge, pâturin des prés, flouve odorante)



Prairie semée + plantation de
Filipendula, *Veronicastrum*...
Photo © Marc Eytanbosch

Plantes indigènes

On conseille de choisir des mélanges de plantes indigènes, bien adaptée à notre climat et à notre entomofaune. Mais rien ne vous empêche d'installer également quelques plantes vivaces non indigènes. [Voir Plantation]

On peut ne semer que des plantes à fleurs, mais cela augmente fort le prix du mélange. Toutefois un mélange sans graminées se sèmera à une densité moins importante.

On utilise généralement de 3 à 5 gr/m² de mélange graminées + plantes à fleurs. Si vous ne semez que des fleurs, prévoyez 1 à 2 gr/m².

De si petites quantités de graines n'étant pas facile à épandre de façon homogène, il sera plus facile de les mélanger soigneusement à du sable sec.

Après le semis, on ratisse légèrement afin d'enterrer une partie des graines. En effet, certaines graines ont besoin de lumière pour germer et d'autres pas. On roule ensuite le sol avec un rouleau en métal afin de mettre les graines bien en

contact avec la terre et de favoriser la remontée capillaire de l'eau, favorable à une bonne germination.

Si votre terrain est assez pauvre et possède déjà une flore intéressante, vous pouvez tenter le sursemis. Il s'agit de faucher court la végétation existante en juillet puis de l'évacuer et de scarifier ou de griffer vigoureusement la pelouse de façon à créer des zones ouvertes. On sème ensuite à raison de 3 gr/m² et on termine par un roulage. Attention, il faudra réaliser le semis avant fin août afin que les semences puissent germer et s'établir avant l'hiver. Au printemps suivant, il faudra tondre 2 ou 3 fois la prairie afin de permettre au jeunes semis de s'installer.

Au chapitre semis, il faut signaler une plante fort intéressante, la rhinanthé.

Cette annuelle aux jolies fleurs jaune crème s'installe très bien dans les prairies de fauche et, par sa nature hémiparasite, participe la réduction de la croissance des graminées. La semence de cette plante ne se trouve apparemment pas dans le commerce et il faudra la récolter (avec modération) dans la nature ou se la procurer auprès de particuliers complaisants. À partir d'une poignée de semences, la rhinanthé va rapidement se multiplier et vous pourrez aider à sa dissémination dans toute votre parcelle et chez vos amis apiculteurs. Elle est surtout butinée par les bourdons mais son rôle de régulation de la croissance des graminées en fait de toute façon une aide précieuse.



... La plantation

On peut aménager une prairie fleurie en installant des plantes déjà développées. L'avantage est évident : les plantes démarrent tout de suite, couvrent rapidement l'espace et subissent beaucoup moins la concurrence des adventices. Des plantes à fleurs vivaces de prairie se trouvent dans des pépinières spécialisées. On peut également les produire soi-même ; des semis peuvent être réalisés dans des barquettes de semis ou des plateaux multipots. La germination de certaines espèces est délicate et nécessite une alternance de période chaude et de période froide. Il est donc préférable de semer en automne et de protéger pendant l'hiver tout ce qui aura germé. Celles qui n'auront pas germé seront laissées à l'extérieur afin de subir les rigueurs de l'hiver. Elles sortiront

normalement au printemps sauf quelques irréductibles qui auront besoin de deux hivers avant de germer. Après germination les jeunes plantules seront repiquées dans des pots plus grands de 9x9 cm par exemple.

On peut encore utiliser les autres techniques classiques de multiplication des plantes vivaces à savoir la division et le bouturage au départ de pieds mères. Pour obtenir une couverture relativement rapide du sol, il faut compter de 6 à 8 plantes développées en pots de 9x9 cm par m². La plantation ne sera donc bien souvent réalisable que pour de petites surfaces.

Un bon compromis consiste à combiner le semis de 3 à 5 gr/m² avec une plantation à raison de 1 plante/m².

Une autre technique possible est de semer clair un mélange prairie fleurie

composé uniquement de fleurs dans des plateaux multipots. Quand les plantules sont suffisamment développées, on les plante en les espaçant de 25 cm. Vous pouvez donc semer tôt au printemps vos multipots avec un terreau pour semis exempt de semences d'adventices, préparer le sol et faire plusieurs faux semis avant de planter vos jeunes plantes. Et comme elles sont espacées de 25 cm vous pourrez encore faire un ou deux sarclages toujours dans le but de réduire la pression des adventices.

La plantation peut se faire dans une prairie existante, pour renforcer sa diversité. On veillera à dégager une petite surface de 30x30 cm autour de la plante installée pour limiter la compétition avec la végétation existante. On peut planter des plantes indigènes mais aussi d'autres plantes vivaces vigoureuses dont la floraison intervient avant le mois de juillet.



Crepis biennis
photo © Marc Eytanbosch

4^o L'entretien

L'entretien d'une jeune prairie fleurie consistera à maximiser l'installation des espèces choisies et à minimiser l'envahissement par les espèces non désirées. Dans les prairies bien établies, les plantes constituent un tapis dense empêchant la banque de semences adventices de germer. Le fauchage et la tonte vont permettre d'une part de favoriser cette densification du couvert végétal et d'autre part d'éliminer une bonne partie des adventices qui ne supportent pas ce régime de tonte (Séneçon, chénopode, renouée...).

Le premier fauchage doit se faire avant que la végétation ne soit trop haute au risque de la voir se coucher au premier orage. La première année, il faudra donc pratiquer ce fauchage dans le courant du mois de juin. Si vous avez opté pour un mélange de vivaces avec une part d'annuelles, ces dernières seront en fleurs et on peut alors avoir tendance à vouloir reporter le premier fauchage. C'est pourquoi il est peut être préférable de ne pas choisir ce type de mélange afin de pouvoir faucher sans remords le moment voulu.

Pour faucher, le moyen le plus "classé" est la faux traditionnelle et son *dzzzzz* mélodieux. Plus facile à utiliser, la débroussailluse à moteur avec une lame à trois dents permet de faucher une vingtaine d'are en une journée. Pour les grandes surfaces, on peut faire appel à un agriculteur proche qui pourra aussi faner et ballotter le foin.

Car il est donc très important de ne pas laisser ce foin sur place. D'abord il générerait la repousse des plantes installées mais aussi, il faut bien garder en tête cet objectif d'appauvrissement du sol qui permettra à plus de plantes intéressantes de cohabiter.

Si votre sol est riche au départ, ce régime de fauche plus évacuation vous permettra petit à petit de retarder le moment de cette première fauche étant donné que dans un sol moins riche les plantes poussent moins haut et que les orages risquent moins de tout coucher au sol.



Malva moschata
Photo © Marc Eytelboesch

On pourra alors faucher vers la mi ou la fin août et profiter ainsi plus longuement des floraisons.

Un second fauchage ou plutôt une tonte sera réalisée début octobre. Cette tonte qui pourra être réalisée à la tondeuse à gazon se fera le plus court possible et le produit de la coupe sera de nouveau ramassé et évacué. Cette tonte courte mettra quelques espaces à nu qui seront rapidement colonisés par de nouvelles plantes.

Il est intéressant de garder une bande refuge de +/- 5% de la surface totale pour la faune présente. Cette zone refuge sera déplacée chaque année afin d'éviter un embroussaillage.

Après plusieurs années de ce régime de fauche et de tonte, vous pourrez installer des plantes de plus en plus délicates et transformer ainsi votre banale pelouse en une prairie à haute valeur biologique, pour la bonne santé de vos abeilles et de votre environnement.





**European
Beekeeping
Coordination**

4, Place Croix du Sud
1348 Louvain la Neuve
T: +32 (0)10 47 34 16
F: +32 (0) 10 47 34 94

Louvain la Neuve, 12 avril 2012

Mesdames, Messieurs, Chers apiculteurs,

La Coordination Apicole Européenne¹ tient à vous informer de la situation actuelle concernant les OGM et l'apiculture, afin de vous tenir au fait des événements récents et à venir qui vous concerneront probablement de par votre pratique apicole.

Comme vous avez probablement pu en entendre parler, une décision juridique importante a été récemment prise par la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) concernant les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) et l'apiculture.

Le 6 septembre 2011, la CJUE rendait son verdict quant au litige opposant M. Bablok, apiculteur amateur, et le Freistaat Bayern (État de Bavière, Allemagne), propriétaire de différents terrains sur lesquels du maïs MON 810 a été cultivé à des fins de recherche au cours de ces dernières années. La conclusion du jugement était la suivante : du miel et/ou du pollen contaminé par un maïs génétiquement modifié, le MON810, ne peut être commercialisé, car cet OGM n'a pas reçu d'autorisation pour ces usages alimentaires (miel et/ou pollen)². Au delà du cas du maïs MON 810, cet arrêt clarifie que le pollen, et avec lui le miel pouvant contenir des produits génétiquement modifiés, doivent désormais entrer dans le

¹ www.bee--life.eu

² [http://curia.europa.eu/juris/liste.jsf?](http://curia.europa.eu/juris/liste.jsf?pro=&lgrec=en&nat=&oqp=&dates=&lg=&language=nl&jur=C%2CT%2CF&cit=none%252CC%252CCJ%252CR%252C2008E%252C%252C%252C%252C%252C%252C%252C%252C%252Ctrue%252Cfalse%252Cfalse&num=C-442%252F09&td=ALL&pcs=O&avg=&page=1&mat=or&jge=&for=&cid=195989)

[pro=&lgrec=en&nat=&oqp=&dates=&lg=&language=nl&jur=C%2CT%2CF&cit=none%252CC%252CCJ%252CR%252C2008E%252C%252C%252C%252C%252C%252C%252C%252C%252Ctrue%252Cfalse%252Cfalse&num=C-442%252F09&td=ALL&pcs=O&avg=&page=1&mat=or&jge=&for=&cid=195989](http://curia.europa.eu/juris/liste.jsf?pro=&lgrec=en&nat=&oqp=&dates=&lg=&language=nl&jur=C%2CT%2CF&cit=none%252CC%252CCJ%252CR%252C2008E%252C%252C%252C%252C%252C%252C%252C%252C%252Ctrue%252Cfalse%252Cfalse&num=C-442%252F09&td=ALL&pcs=O&avg=&page=1&mat=or&jge=&for=&cid=195989)

cadre de la législation OGM.

Les conséquences de cette décision pour le secteur apicole sont multiples, et concernent notamment :

- **l'autorisation pour la consommation humaine du pollen produit à partir d'OGM.** En effet, du pollen produit à partir d'OGM non autorisés³ ne peut désormais être légalement mis sur le marché pour la consommation humaine, et il en est de même pour le miel contenant ce pollen. Concrètement, cela concerne tous les OGM en état d'expérimentation et tous les OGM autorisés par l'ancienne législation OGM (par exemple le MON810).

En pratique, cela signifie que la présence dans vos produits apicoles (pollen, miel, gelée royale, etc.) de pollen provenant d'une plante génétiquement modifiée qui ne détient pas cette autorisation, rendra vos produits impropres à la consommation humaine et donc invendables sur le marché. Il faudra détruire vos produits ...



- **l'étiquetage des produits apicoles contenant du pollen issu d'OGM** si ceux-ci bénéficient de l'autorisation précédemment citée. En effet, si les OGM détiennent une autorisation de consommation humaine pour le pollen qu'ils produisent, la question de l'étiquetage se pose alors. La législation OGM stipule qu'au dessus d'un seuil de 0,9% de produits génétiquement modifiés, un étiquetage s'avère obligatoire. Dans le cas des produits apicoles, si ce seuil est dépassé, la mention sur l'étiquette des produits de la présence de produits génétiquement modifiés sera ainsi obligatoire.

La clarification qu'a voulu apporter la Cour de Justice de l'Union Européenne en faisant entrer les produits apicoles dans le cadre de la

³ OGM non autorisés : c'est le cas de tous les OGM qui n'ont pas obtenu d'autorisation de mise sur le marché, et qui sont sujets d'expérimentations en champs. En effet, les essais en champs constituent des tests à réaliser par le demandeur pour constituer le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché de l'OGM testé.

législation OGM va donc influencer de façon majeure les possibilités de production des apiculteurs, du fait d'une contamination incontrôlable. Si, pour l'instant, aucune conséquence n'est encore apparue sur le secteur apicole, c'est tout simplement que nous sommes en situation d'attente. En effet, de nombreux points pratiques posent encore problème, notamment les méthodes d'analyses pour détection et quantification des produits génétiquement modifiés dans les produits apicoles. En attendant que ces méthodes soient établies, validées et harmonisées, la Commission Européenne a demandé aux Etats Membres de ne pas agir, d'où l'absence d'analyses pour le moment. Cependant, lorsque les méthodes seront prêtes et que les analyses commenceront, que deviendront les apiculteurs ? D'ici que la Commission annonce le début des analyses, la dissémination des OGM dans l'environnement continue et la contamination se poursuit, de telle sorte que les apiculteurs seront mis devant le fait accompli lorsqu'il faudra analyser leurs produits : ils n'auront pu éviter la contamination et devront payer le prix fort pour des produits invendables ou dépréciés. Tout cela risque donc de fortement malmenager le secteur, déjà affaibli par les pertes d'abeilles.

Chers apiculteurs, ne croyez pas que la Belgique est indemne. Au moins deux champs expérimentaux d'OGM sont prévus dès ce printemps en Flandres. Il s'agit donc d'une contamination potentielle par des OGM non autorisés et donc d'une possible destruction de vos produits apicoles par la suite. Lors d'une réunion avec l'AFSCA, nous avons demandé à qui revenait la charge des frais d'analyses. La réponse est claire : c'est au producteur d'assurer la conformité de son produit et de ce fait les frais d'analyses sont à charge des apiculteurs. La situation est donc alarmante, vous le comprendrez, et bien que les conséquences ne soient pas immédiates du fait du délai pris par la Commission Européenne pour mettre en application la décision prise par la Cour de Justice en septembre 2011, elles se feront sentir dès les premières analyses. Il faut donc à tout prix prévenir cette menace pour vos produits, votre production, votre pratique apicole et empêcher la contamination de vos ruches.

Nous vous invitons donc à vous joindre aux autres citoyens lors de l'inspection citoyenne du 9 mai 2012 à la Biotech Valley. Et ce afin de faire savoir votre inquiétude face aux décisions récemment prises,

faire savoir votre crainte face à la dissémination d'OGM dans l'environnement des ruchers, faire savoir que vous refusez d'être les victimes d'une firme agro-industrielle qui continue à contaminer vos ruches et vos productions.

Pour plus d'informations sur cet événement, merci de vous référer aux liens suivants (en néerlandais):

<https://www.facebook.com/events/340262462692121/>

<http://fieldliberation.wordpress.com/2012/04/02/9-mai-aktie-op-verkenning-naar-het-hartvan-de-ggo-industrie-action-a-la-recherche-du-berceau-de-lindustrie-ogm/>

Pour la Coordination Apicole Européenne,
Coralie MOURET



Essai en champ de maïs OGM autorisé : trois ministres se moquent des inquiétudes fondées de la population et des experts

De nombreux apiculteurs ont envoyé un mail aux ministres concernés, marquant leur désapprobation et demandant des justifications. Voici un échange de courrier. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite

La saga des OGM

Uccle, le 16 avril 2012.

Mesdames les Ministres, Monsieur le secrétaire d'état,
Je suis scandalisé de la décision que vous avez prise d'autoriser la culture de maïs OGM en champ, cela malgré le résultat sans équivoque d'une consultation des citoyens qui ont exprimé clairement leur inquiétude et leur désapprobation. Par ailleurs, les questions pertinentes qu'ils ont posées sont restées sans réponse satisfaisante et vous n'avez tenu aucun compte de l'avis du Conseil de Biosécurité qui a émis de sérieuses réserves quant au sérieux du dossier scientifique et agronomique de cet essai en champ du maïs OGM. Je considère que vous assumez entièrement les éventuelles conséquences néfastes de votre décision.
J'ose espérer une réponse rapide à cette lettre et la justification de votre prise de position.

Veuillez agréer, Mesdames les Ministres, Monsieur le secrétaire d'état, l'expression de mes sentiments distingués.

Bernard Delforge

Uccle, le 2 mai 2012.

Mesdames les Ministres, Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Etant à ce jour sans réponse à mon mail du 16 avril dernier que je copie ci-dessous, je me permets de vous demander à nouveau la justification de votre prise de position.



J'y ajoute cette précision : je suis apiculteur amateur, ayant subi comme la majorité de mes collègues, de fortes pertes cet hiver, préoccupé surtout à reconstituer difficilement, vu la météo, mon cheptel et celui des membres de notre association (SRABE : Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs).

Nos productions de miel et de pollen sont contaminés par des cultures de plantes génétiquement modifiées sans que nous ayons ni la responsabilité dans la contamination, ni la possibilité d'y soustraire nos abeilles.

Nous en payons pourtant les conséquences, en termes de coûts d'analyses et de réputation de nos produits.

Vous savez en effet que les consommateurs européens, et belges en particulier, sont réticents à consommer des produits contenant du matériel transgénique.

La Commission Européenne n'est pas sans réagir à ce problème.

Dans ce contexte une autorisation de culture des OGM en plein champ constitue une difficulté de plus pour un secteur déjà fort éprouvé.

En espérant une réponse rapide à cette lettre, je vous prie d'agréer, Mesdames les Ministres, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de mes sentiments distingués.

Bernard Delforge

Réponse de Mme Laruelle, le 8 mai 2012, par courrier postal.

Monsieur,

Lorsqu'on parle d'organismes génétiquement modifiés (OGM), l'important est de prendre suffisamment de recul pour dépassionner le débat. Votre courrier montre à quel point toute décision en la matière est susceptible de créer la polémique, c'est pourquoi nous prenons toujours grand soin de nous entourer d'avis scientifiques les plus objectifs possibles. Dans le cas qui nous occupe, permettez-moi de vous rappeler l'ensemble des garde-fous qui nous ont amenés, moi et mes collègues du Gouvernement fédéral, à autoriser cet essai.

La décision a en effet été prise non seulement sur base de l'avis du Conseil consultatif de Biosécurité (8 membres sur 12 ont marqué leur accord) mais également sur base de la synthèse de la consultation du public et du projet de décision de notre administration contenant des mesures de gestion de risques, conformément à la législation, à savoir l'arrêté royal du 21 février 2005. Selon l'avis rendu par le Conseil de Biosécurité en date du 16 mars 2012, l'essai ne pose aucun problème biosécuritaire pour autant qu'il respecte certaines conditions. Dans le projet en question, toutes ces conditions étaient reprises (16 au total) dans la décision d'autorisation qui a été délivrée. De plus, dans un souci de transparence, cette autorisation est publiée sur le site internet www.ogm-ggo.be. Cette décision est donc bien conditionnelle et garantit une pleine maîtrise des risques éventuels. Le strict respect des conditions sera soumis aux multiples vérifications qui seront méticuleusement effectuées par le service de contrôle de l'administration.

En ce qui concerne les composantes socio-économiques, cela sort **du cadre légal actuel de l'évaluation des risques dérivé du droit européen**. Bien que des discussions sur les aspects socio-économiques autour du thème des OGM aient effectivement lieu à différents niveaux, ceux-ci ne peuvent pour l'instant pas être pris en compte et encore moins motiver à eux seuls une prise de **décision, négative comme positive d'ailleurs.**

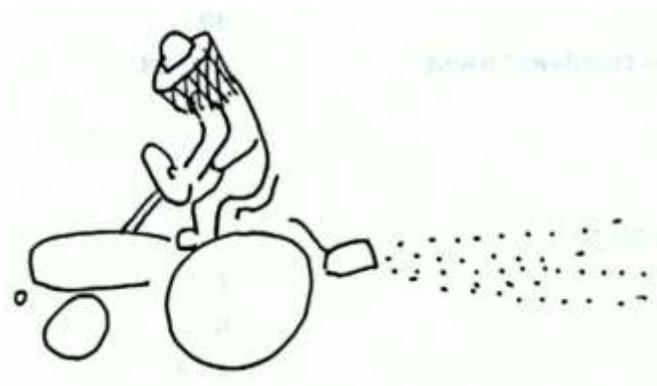
Je voudrais enfin vous rappeler que d'un point de vue politique, il n'est absolument pas question d'être à la solde de telle ou telle multinationale. Me concernant, je trouve ce procès d'intention déplacé. L'intérêt des citoyens en matière de sécurité alimentaire est un de mes soucis majeurs et cet essai ne comporte aucun risque de ce point de vue-là. Le développement des OGM, lorsqu'il est encadré comme nous nous en assurons, a un réel intérêt scientifique. Dans le domaine médical par exemple, des OGM sont

développés sans aucune opposition. Je suis entièrement d'accord d'éviter la commercialisation si un OGM ne présente pas toutes les garanties voulues mais cette nécessaire attention ne peut empêcher toute expérimentation scientifique.

Je tenais à assumer mes responsabilités en répondant à votre courrier et en vous expliquant les motivations qui nous ont conduits, moi et mes collègues, à autoriser cet essai. Si le risque **zéro n'existe pas, le principe de précaution ne peut nous imposer l'immobilisme. Lorsque toutes les mesures de sécurité sont assurées, il faut laisser une chance au progrès car ce progrès, un jour ou l'autre, nous concerne tous. Le débat relatif aux OGM** demande une certaine nuance et un arbitrage objectif. Je ne sais **pas si je vous aurai convaincue, mais j'espère tout de même vous** avoir prouvé que notre décision reposait sur des éléments scientifiquement fondés et sur notre attention constante à la santé de nos concitoyens.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de **croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.**

Sabine LARUELLE



Avis donné par l'AFSCA concernant la lutte contre le Varroa durant la saison 2012



Agence fédérale
pour la Sécurité
de la Chaîne alimentaire

Politique de Contrôle
Direction Santé des Animaux
et Sécurité des
Produits animaux

CA-Botanique
Food Safety Center
Bd du Jardin botanique 55
1000 Bruxelles
Tél: 02 211 82 11
Fax: 02 211 86 30

info@afsca.be
www.afsca.be

NE 0267.387.230

Lutte au printemps (pendant la production de miel)

Tant que du miel est récolté, aucun traitement médicamenteux contre la varroase ne peut être mis en place, vu le risque de résidus dans le miel.

Néanmoins, on ne peut en aucun cas attendre la fin de la dernière récolte de miel avant de commencer la lutte contre le varroa.

Par conséquent, au printemps il faut se tourner vers les méthodes de lutte biotechnique, telles que :

- la « méthode rayons des faux bourdons » : technique où on élimine des rayons des faux bourdons sur base régulière.

- la « méthode d'arrêt » : technique où on interrompt la ponte des œufs en isolant la reine. Lorsqu'il n'y a plus de couvain présent dans la colonie, un traitement médicamenteux est appliqué.

Traitement d'essaims et d'essaims artificiels

Au moment où des essaims (artificiels) sont attrapés ou commencés, il faut un traitement bref (« traitement ponctuel »). De plus, il ne faut pas tenir compte du couvain, étant donné son absence à ce moment. Vu le besoin spécifique d'un traitement ponctuel le vétérinaire traitant peut appliquer le système cascade, sous sa responsabilité.

Traitement d'été (une fois l'extraction du miel terminée)

Une fois la dernière récolte de miel terminée, un traitement médicamenteux doit être lancé immédiatement. Il est absolument nécessaire que le degré de contamination par le Varroa soit le plus



faible possible au moment où naissent les abeilles d'hiver. Le traitement d'été doit donc être commencé le plus tôt possible.

Il faut utiliser à cet effet un médicament enregistré à base de Thymol. Une attention particulière doit être prêté aux signes éventuels indiquant une résistance à l'égard du Thymol. Si des signes de résistance sont observés, un autre médicament peut être utilisé via le système de cascade, sous la responsabilité du vétérinaire traitant.

Traitement d'hiver

Lorsqu'il n'y a plus de couvain présent dans la colonie, il est recommandé de mettre en place un traitement hivernal. Un médicament peut à cet effet être administré via le système de cascade, sous la responsabilité du vétérinaire traitant.

L'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire

Le Rucher

LA FERME AUX CHIENS

3, rue des fermes à 5081 Bovesse (La Bruyère)

Tel: (081) 56 84 83

MATERIEL ET PRODUITS APICOLES

ouvert lundi, mercredi et samedi de 14 à 19h ou sur r-v.

Ruches, ruchettes, extracteurs, maturateurs

Tout le matériel et l'outillage apicole

Bocaux, nourrisseurs, sucre, Nektapol, Trim-o-Bee

Cire gaufrée, Apistan, Confiseries au miel

Élevage de reines / Colonies sur cadre

Matériel pour la fabrication de vin de fruits

Matériel de petit élevage

Rapport d'activités 2011 de la FAB-BBF



La Fédération des Apiculteurs Belges FAB-BBF a suivi de près les dossiers européens et fédéraux qui concernent tous les apiculteurs belges.

En Belgique c'est le dossier sanitaire et plus particulièrement la disponibilité et l'accessibilité des médicaments vétérinaires qui a retenu notre attention et qui a suscité le plus de contacts avec l'agence de la sécurité alimentaire et du médicament. Lors du dernier trimestre ces contacts ont été pris en parallèle avec le KonVib.

La modification des arrêtés royaux et l'évolution du statut d'assistant sanitaire ont été bloqués vu l'absence de gouvernement. En cette fin d'année, de nouvelles pistes ont été mises sur la table mais doivent encore être étudiées. L'organisation des campagnes de lutte s'est réduite à très peu de choses dans un contexte aussi tendu : seul deux médicaments sont autorisés, le Thymovar et l'Apiguard (non distribué).

Dans les autres cas, la cascade peut être appliquée mais cela fait appel à un vétérinaire ; malgré cela, en fin d'année l'Apibioxal n'était plus disponible début décembre et l'acide oxalique était introuvable en pharmacie.

De plus, il faut signaler que le climat particulièrement froid en juillet et en août a réduit l'efficacité du Thymovar et que le couvain s'est développé très (trop) tard en saison.

La FAB a fait part de ses craintes aux Ministères en ce qui concerne l'importation de miels qui semblent insuffisamment contrôlés. Aucune suite n'a été donnée à notre courrier.

L'AFSCA a remis un programme d'échantillonnage en septembre 2011 :

15 ruchers seront examinés par province et 2 à Bruxelles, Les labos d'analyses Gembloux et Gent sont désignés pour rechercher Varroas, Tropilaelaps et 2 virus : paralysie aigue et ailes déformées.

Des études supplémentaires seront effectuées si des symptômes de loques, nosémose apis et/ou ceranea et virus de la paralysie chronique sont visibles .

En Flandre à Gent, Dirk de Graaf étudie déjà les virus dans 300 ruches.

En Wallonie, la Région Wallonne a permis le suivi des dépérissements : 65 ruchers de 5 ruches ont été échantillonnés par les assistants apicoles en août et en octobre 2011, et le seront encore en mars 2012 ainsi que des ruchers présentant des problèmes durant cet hiver. Ainsi un nombre important de prélèvements seront étudiés : pollen, pain d'abeille et abeilles pour les virus et les pesticides.

Au niveau de l'Union européenne

La FAB est membre de la coordination européenne qui regroupe 10 associations de plusieurs pays européens (FR (UNAF, SNA, Confédération paysanne, SFAP, FNOSAD), SP (COAG), DE (DBIB), LU, BE (CARI, FAB), IT (UNAAPI)) et l'EPBA. A ce titre, elle est régulièrement consultée et informée de l'avancement des dossiers relatifs aux pesticides et plus particulièrement aux produits utilisés pour les traitements de semences. Elle a proposé un programme d'évaluation des pesticides alternatifs aux programmes existants et offrant plus de sécurité pour les abeilles. Elle est intervenue à de nombreuses reprises pour convaincre la Commission de revoir les tests abeilles. Cette dernière a demandé à l'EFSA de réaliser une évaluation du système et de faire des propositions dans ce sens.



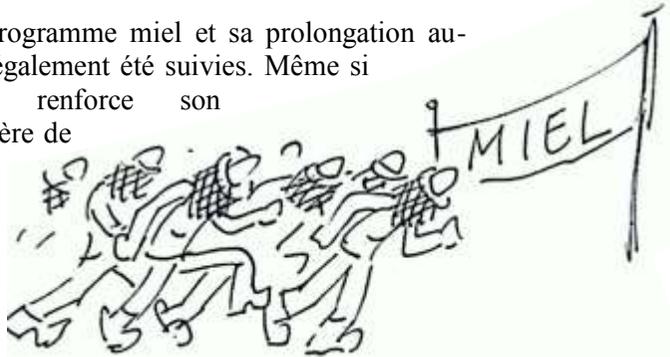
La Coordination a également attiré l'attention de la Commission et du Parlement sur le manque de transparence dans les processus d'évaluation des produits. Dernièrement, elle a décidé d'élargir ses travaux au suivi des OGM. C'est Coralie Mouret (remplaçante de Noa Simon en congé de maternité) qui s'est spécialisée dans ce domaine.

Au travers du représentant de la Fédération Wallonne de l'agriculture (Etienne Bruneau), actuellement président du groupe de travail Miel du COPA COGECA, la FAB est informée des autres dossiers européens en relation avec l'abeille.



Cette année, les travaux ont principalement porté sur la communication de la Commission sur la Santé de l'abeille durant les six premiers mois de la présidence hongroise. Un travail important de contact a été mené au niveau du Conseil et au niveau du Parlement pour faire entendre la voix des apiculteurs. L'avis du Conseil des Ministres européen et le rapport du Parlement européen (Tabajdi) reprennent la plupart de nos revendications. Depuis septembre, c'est le dossier OGM dans les miels qui focalise pratiquement toute l'attention. Un document accepté par le Présidium du COPA-COGECA a été mis en place. Le dossier OGM est régionalisé au niveau des mesures d'application.

La poursuite du programme miel et sa prolongation au-delà de 2013 ont également été suivies. Même si la Commission renforce son autonomie en matière de gestion de ce programme, il semble devoir être maintenu dans les prochaines années, quitte à en



modifier quelque peu la forme. Les questions qui se posent en matière d'identification et de dénombrement des ruches ont été abordées à plusieurs reprises afin de trouver des solutions acceptables pour le plus grand nombre d'apiculteurs.

Au niveau international, en tant que membre d'Apimondia, nous n'avons pas délégué de représentant officiel lors du congrès de Buenos-Aires en Argentine. Etienne Bruneau en tant que président de commission technologie et qualité et Agnès Beulens en tant que visiteur ont cependant fait part des faits marquants de ce congrès.

Le conseil d'administration de la FAB

Les abeilles dans l'art: l'ancienne CGER

La direction centrale de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite (CGER-fondée en 1865), d'abord installée place de Brouckère, a ensuite établi ses quartiers non loin de là, entre les rues d'Argent, du Fossé aux Loups, des Boiteux et Montagne aux Herbes Potagères. La CGER a fusionné avec la Générale de Banque, est ensuite devenue Fortis, puis Paribas-Fortis.

Le symbole, le logo de la CGER était « L'abeille – la Ruche », l'abeille industrielle, économe, organisée, travailleuse, hiérarchisée. Michel Hubert, notre cher bibliothécaire et prof de pratique, qui travaille là, chez Fortis, a pu nous obtenir un laissez-passer auprès de son collègue responsable des bâtiments, M. Willy Hoebeeck, et nous avons pu contempler, entrée, escalier d'honneur, salle d'attente, salle du conseil, etc.



Les symboles de la Caisse d'Épargne : la ruche, les feuilles de laurier, le soleil levant et les épis de blé (photo A. Chambon 1912). Ces fresques ont disparu.

Déjà une des portes de la rue annonce la couleur : une abeille en bronze sur un des montants (voir RF de septembre 2011). Et un écusson frappé d'une abeille sous la coupole.



Sur le premier palier de l'escalier d'honneur, nous sommes accueillis par une imposante statue en bronze intitulée « *La prévoyance* », représentant deux femmes, dont l'une pose la main sur une ruche, et un bébé au sein. Cette œuvre est due au sculpteur Paul Du Bois (1905). La porte de la grande salle du conseil est composée de panneaux en chêne sculptés représentant des abeilles. Plusieurs autres abeilles ou ruches décorent, qui la hotte de l'âtre, en fer forgé, qui un panneau au dessus

d'une porte, ou encore des portes vitrées dans le corridor.

Ce splendide immeuble – malheureusement pas classé – aussi appelé « L'Hôtel », ainsi que tout le pâté composé d'autres bâtiments appartenant à Paribas-Fortis, viennent d'être rachetés par un groupe financier. Il était temps qu'on aille prendre ces photos !



Sur la gauche du bâtiment, la partie la plus ancienne : « L'Hôtel » ou immeuble de la direction (Architecte Henri Beyaert-photo CGER).



Sur la porte de la salle du conseil

Claude Vin
Photos de Brigitte Cornet.

Remerciements à MM. Hoebeek et Michel Hubert.

Les photos des bâtiments nous ont été fournies par M. Hoebeek.



Un panneau mural

Nos membres nous envoient des photos

Merci Michèle, pour ces photos glanées au détour de tes balades...



A Paris



A Bruxelles



La région bruxelloise ayant déclaré que l'année 2012 serait l'année de la gastronomie, « Brusselicious 2012 », nous y participons en vous proposant dans chaque n° de notre revue une recette inédite, de saison, proposée et testée par Xavier, notre chef coq apicole ! Bon appétit ...

Confiture de fraises au miel de Bruxelles



 treehouse1977

Préambule

Lorsque vous fabriquez vos confitures, si vous remplacez 50 % du sucre par le même poids de miel (Privilégiez celui de printemps, car plus doux) vous obtiendrez une confiture de saveur moins sucrée et développant abondamment le goût des fruits. N'oubliez pas que

certains fruits sont naturellement forts sucrés, c'est le cas des fraises. N'utilisez donc pas le ratio 1 pour 1 (Sucre / Fruit).

Ingrédients

600g de miel de Bruxelles
 1,5 kg de fraises
 600 g de sucre cristallisé (S2)
 20 cl d'eau
 1 citron non traité
 1 noix de beurre.

Préparation

Lavez, équeutez et effeuillez les fraises, puis coupez les plus grosses d'entre elles en deux. Ajoutez le sucre, mélangez le tout et réservez au frais (2 bonnes heures).

Pressez le jus du citron et prélevez le zeste d'une des moitiés de celui-ci.

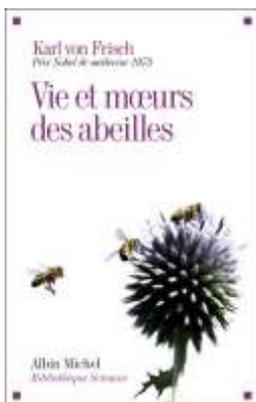
Dans une bassine, portez l'eau à ébullition avec le miel, le zeste et le jus de citron.

Ajoutez les fraises sucrées en remuant régulièrement (Personnellement, j'écrase les fruits plus ou moins grossièrement, mais ce n'est pas une obligation).

Portez le tout 14-15 minutes à ébullition moyenne, puis incorporez le beurre.

Laissez encore 2 minutes sur le feu puis retirez et mettez la confiture en pots selon le procédé choisi (sous vide grâce au bain-marie, ou recouvert de paraffine préalablement fondue).

Xavier



Le coin du bibliothécaire

Voici une réédition très attendue par certains élèves. Le livre était devenu introuvable.

Voici ses références : EAN13 :

9782226187277

Réédition de Juin 2011

Prix : +/- 20 Euros

Petite annonce

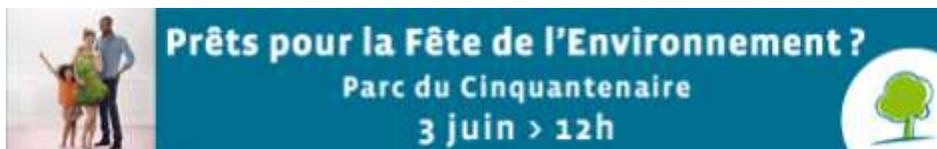
Ancien membre de votre association il y a 20 ans, je dispose de plusieurs ruches vides (en mauvais état) et d'un extracteur manuel.

F. Wauters
Chée de Neerstalle, 324
1190 Bruxelles
Tél 02 3760183

Proposé par Didier, un de nos membres:

Le site <http://www.apiservices.com/>, site français très complet, comprend un lien conduisant directement vers les objets (en rapport avec l'apiculture) en vente sur eBay France. On y trouve des livres, de vieilles revues mais aussi du matériel ou des graines de plantes mellifères. Lors de ma visite sur le site, 170 objets étaient en vente. Leur sélection est rigoureuse car on échappe aux habits en *nid d'abeilles*, aux bottes en décoration *abeilles* ou aux tenues sexy *abeilles* qui inondent eBay Belgique
Les amateurs d'achats sur eBay apprécieront.





La Fête de l'Environnement - dimanche 3 juin 2012

L'édition 2012 de la Fête de l'Environnement se déclinera sur le thème de **l'alimentation durable**. Dans le cadre de *Brusselicious, Année de la Gastronomie à Bruxelles*, la Fête de l'Environnement vous fera découvrir l'alimentation durable sous toutes ses saveurs, grâce à des dégustations, expositions et animations interactives et ludiques. Vous en repartirez convaincus : l'alimentation durable peut aussi être une alimentation gastronomique!

La Fête de l'Environnement, c'est aussi l'occasion de rencontrer tous les acteurs de l'environnement en Région bruxelloise et de faire le plein d'infos tout en s'amusant. C'est encore de la restauration bio et équitable, du théâtre de rue, des jeux, des concerts, une ferme et un village d'animations pour enfants.

Un **concert gratuit de JOSHUA** clôturera la journée.

La fête de l'environnement aura lieu le dimanche 3 juin, à partir de 12h, dans le parc du Cinquantenaire. (Métro Schuman ou Merode).

Comment se rendre à la fête de l'environnement?

- **Train** : gare Centrale (+ métro), gare Schuman et gare Merode.
- **Métro** : lignes 1 et 5, arrêt Merode ou Schuman.
- **Bus** : 12, 21, 22, 36, 60, 79 – arrêt Schuman ; 22, 27, 80 - arrêt Gaulois ; 22, 27, 61 - arrêt Merode.
- **Tram** : 81, 83 - arrêt Merode.

Depuis l'avenue de Tervueren, le Musée du tram vous emmène gratuitement à la fête, à bord de trams datant du début du XXe siècle.



Communiqué de presse

Journée d'animation au rucher de l'Aquascope de Virelles (Chimay)

*Dimanche 3 juin 2012 de 10h à 17h
Au rucher de l'Aquascope de Virelles,
Rue du Lac, 42 ;6461 Virelles*

Animations gratuites, ouvertes à tous

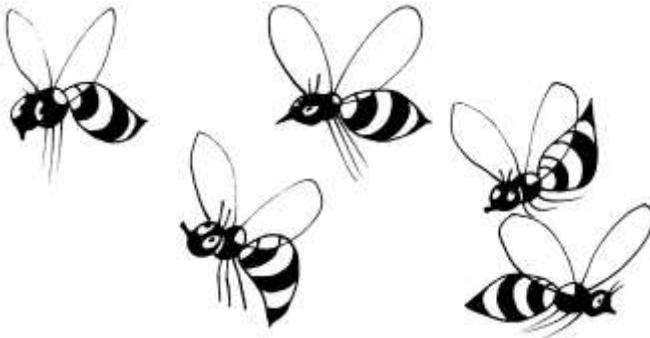
La dynamique équipe de l'association Mellifica ASBL vous invite à venir lui rendre visite le dimanche 3 juin à l'Aquascope de Virelles. Elle vous propose des animations autour de la ruche et ses habitants. Si le courage vous en dit, nous vous équiperons pour aller prendre un « bain » d'abeilles en toute sécurité. Avec Mellifica vous découvrirez l'abeille noire indigène et son conservatoire situé sur le site de l'Aquascope de Virelles. Vous avez des questions ?, nous tâcherons d'y répondre. Vous pourrez aussi goûter les produits de la ruche et vous amuser sur le thème des abeilles pour allier nature et découverte.

Renseignements : Fabienne Hus téléphone : 0033327618334

Information supplémentaire sur les sites suivants : www.mellifica.be
et www.aquascope.be

Venez nombreux pour une promenade à la fois ludique et amusante dans le cadre naturel et reposant des étangs de Virelles.

Contact presse: Ernould Sonia - ernoulds@gmail.com





Communiqué de presse

Portes ouvertes à la station de fécondation de l'abeille noire

Dimanche 17 juin 2012

Au rucher de l'Aquascope de Virelles, Rue du Lac, 42 ; 6461 Virelles

Vous êtes apiculteur et vous vous interrogez sur l'abeille noire de Chimay, son conservatoire, sa station de fécondation..., cet après-midi vous apportera toutes les réponses à vos questions.

Venez aux portes ouvertes de la station de fécondation située à l'Aquascope de Virelles. Munissez-vous de votre entrée gratuite à présenter à l'accueil de l'Aquascope et disponible sur notre site internet : www.mellifica.be (rubrique : « venez nous rendre visite ! »).

Inscrivez-vous auprès d'Hubert Guerriat

- soit par téléphone : 071 61 30 96

- soit par mail : info@mellifica.be

Vous pourrez assister à une conférence présentée par Hubert GUERRIAT. Ensuite, vous pourrez assister au travail dans les ruchettes de fécondation (clippage et marquage de reine,...). Nous espérons vous voir nombreux pour découvrir le travail de sélection effectué par Hubert GUERRIAT depuis de nombreuses années. Vous pourrez ainsi partager le plaisir inégalé que procure le travail dans la station de fécondation.

Contact presse : Ernould Sonia - ernoulds@gmail.com



**Apiculteurs
& agriculteurs
acteurs
d'un même
territoire !**

**AGEN
11-14 OCTOBRE
2012**



Agen 2012, un congrès incontournable !

Le rendez-vous de tous les apiculteurs européens
du producteur familial au professionnel.

- **Des conférences exceptionnelles !**
Agriculteurs/apiculteurs, pollinisation,
phyto/abeilles, OGM/abeilles, sanitaire,
frelon, élevage, marché du miel, apithérapie...
- **Une exposition riche de près de 100 stands...**
Fabricants de matériels, négociants,
éleveurs, laboratoires...
- **Des concours passionnants**
Photos, innovations...
- **Des expositions et des documentaires**
sur l'apiculture et l'environnement...

Une vraie fête de l'abeille et de l'apiculture
à l'échelle européenne !

- Dans un lieu accueillant et convivial,
- Propice aux échanges et aux rencontres.

Pour en savoir plus rejoignez-nous sur :
www.euroapicongres.org



Prêts pour la Fête de l'Environnement ?

3 JUIN > 12h
PARC DU
CINQUANTAIRE

JOSHUA
CONCERT
GRATUIT
19H

THÈME
ALIMENTATION
DURABLE

INFOS : 02 775 75 75 - WWW.BRUXELLESENVIRONNEMENT.BE



LE SHER

ViveCity

Fluxus

STANIS

MANA

Proximus

TELECOM



SOCIETE ROYALE D'APICULTURE **III**
DE BRUXELLES ET SES ENVIRONS A.S.B.L.

No entreprise: 0414-816-441
Site : www.api-bxl.be
Courriel: lerucherfleuri@yahoo.fr

Président : **Yves ROBERTI LINTERMANS**
Oyenbrugstraat 40 – 1850 Grimbergen
Tél : 02/270.98.86 yves.roberti@skynet.be

Siège social : Rue au Bois 365b bte 19
1150 Bruxelles

Trésorier : **André VERSÉ**
Avenue des Pinsons, 24 – 1410 Waterloo
Tél : 02/354 24 22

Secrétariat: **Christine BAETENS**
Oyenbrugstraat 40 – 1850 Grimbergen
Tél : 02/270 98 86

Prêt de matériel de fonte de cire : **Gérald KOHL**
Bruyndonckxstraat, 137 – 1870 Wemmel
Tél : 02/461 22 88

Prêt de matériel de miellerie : **Antoinette DUSTIN**
Av. Walkiers 34 – 1160 Bruxelles
Tél : 02/672 21 75 - 0498/75 31 02

Bibliothèque : **Michel HUBERT**
Rue de la Rive, 37 – 1200 Bruxelles
Tél : 02/770 45 63 - 0485/142 339
michel.j.hubert@skynet.be

Atelier Encirage: **Louis MONEGER** lmoneger@skynet.be

Rucher d'élevage: **Bernard DELFORGE**
Tél : 02/381.22.98 - 0476/66.58.24

cotisation 2012:

Membre adhérent : 18 € (+5 € pour envoi à l'étranger) comprenant la revue Le Rucher Fleuri, tous les avantages aux membres, Assurance RC pour le rucher +1€ pour assurance rucher supplémentaire (l'adresse doit être envoyée au trésorier)

Membre sympathisant : 15 € (+5 € pour envoi à l'étranger) comprenant uniquement a revue Le Rucher Fleuri

À virer au compte IBAN BE13 0000 3564 1739

de la Société Royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs

IV

LES RUCHERS MOSANS

A seulement 1 heure de Bruxelles ! Parking facile.

DU MATERIEL DE MIELLERIE DIFFERENT !

LA QUALITÉ INOX THOMAS AU SERVICE DE L'APICULTURE LOISIR.

Tout le matériel de travail au rucher.

Colonies sur cadres avec reine marquée.

La librairie apicole la mieux garnie.

VOTRE PARTENAIRE EN APICULTURE



CHAUSSÉE ROMAINE 109 – 5500 DINANT

Ouvert de 9 à 12 h et de 13 à 18 h

Fermé le dimanche - Tél : 082/22.24.19

Courriel : info@vrm.be

Ouvert:

les mardi, vendredi, samedi

de 9.30 à 12h

et de 13 à 18h

Et sur rendez-vous

Attention: congé annuel prévu fin octobre. Se renseigner sur le site



Grille à reine encadrée gratuite à l'achat d'une ruche double paroi

Janseniusstraat ,10
3000 LOUVAIN

tel/fax: 016/22.84.54
Info.nectar@skynet.be
www.imkerijnectar.be

Une association de BIJENHOF sprl. BISSEGEM